

▶ 20 septembre 2018 - N°1346

**PAYS:**France **PAGE(S)**:3 SURFACE:40 %

**PERIODICITE**: Quotidien

**DIFFUSION**:(35000)

JOURNALISTE : Caroline Vigoureux



Les sénateurs ont entendu les explications de l'ancien chargé de mission à l'Elysée dans une ambiance sereine, mettant à mal les accusations répétées de l'exécutif envers la Haute Assemblée

## Après l'audition d'Alexandre Benalla, le Sénat ne fera pas durer le plaisir

## Spectacle annulé

L'audition d'Alexandre Benalla devant la commission d'enquête du Sénat s'est tenue mercredi matin. L'ancien chargé de mission à l'Elysée a répondu aux questions des sénateurs pendant deux heures et demie. S'en est suivie l'audition de Vincent Crase, le chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie qui se trouvait à ses côtés le 1er mai.

## **Caroline Vigoureux**

DANS LA SALLE CLEMENCEAU DU SÉNAT, l'ambiance n'a rien d'électrique, mercredi matin. Lorsqu'Alexandre Benalla débarque en costume face aux sénateurs, l'agitation ne dure que quelques secondes, le temps que les photographes immortalisent l'instant. La tension redescend vite lorsque l'ancien chargé de mission de l'Elysée commence son propos en présentant ses excuses aux sénateurs, pour lesquels il avait dit la semaine dernière n'avoir « aucun respect », selon des propos rapportés par France Inter. « Certains d'entre vous ont été vexés », glisse-t-il. «Je confirme », lance une sénatrice. L'homme de 27 ans s'adresse aussi directement au président de la commission d'enquête, Philippe Bas, qu'il avait qualifié de « petit marquis » : « Je suis bien élevé, je vous présente mes excuses, Monsieur Bas (...). On n'attaque pas les hommes. » Sincère ou pas, ce mea culpa permet une entrée en matière

« Briefé et coaché ». Les sénateurs questionnent l'ancien salarié de la présidence pendant près de deux heures trente. L'insistance du rapporteur socialiste de la commission d'enquête, Jean-Pierre Sueur, se montre payante puisqu'elle permet de mettre au grand jour des contradictions sur l'autorisation du port d'armes dont bénéficiait Alexandre Benalla. « J'ai fait une demande à titre personnel d'autorisation de port d'arme pour des motifs de sécurité et de défense personnelles (...). Il y avait des menaces dans le détail desquelles je ne rentrerai pas », développe-t-il sans convaincre les sénateurs. « Cinq ans de prison! », siffle l'un d'eux en référence à la peine



▶ 20 septembre 2018 - N°1346

**PAYS:**France **PAGE(S)**:3 SURFACE:40 %

**PERIODICITE**: Quotidien

**DIFFUSION**:(35000)

JOURNALISTE : Caroline Vigoureux



encourue en cas de mensonge devant la commission d'enquête parlementaire.

Alexandre Benalla met tout en œuvre pour démontrer aux sénateurs qu'il est prêt à coopérer. A plusieurs reprises, il propose de leur fournir des documents. Toutes ses réponses débutent par un « pour être très précis » - la suite de ses explications ne l'est pas forcément... Toujours est-il que celui qui avait un temps refusé de se soumettre à cette convocation, a fait volte-face dans sa stratégie. « Il a compris que, devant les sénateurs, il avait intérêt à répondre. Pour lui, ce n'est pas négatif », estime Jean-Pierre Sueur. « Il a été courtois, il a répondu aux questions posées. Il a été bien briefé et coaché, ça s'est senti », note le sénateur LR des Alpes-Maritimes Henri Leroy.

De leur côté, les sénateurs sont méticuleux dans leurs questions, soucieux de ne pas empiéter sur la procédure judiciaire en cours, comme le leur impose la loi. Ils ne questionnent jamais Benalla sur ses actes lors des manifestations du 1er mai. Mais les réponses apportées ne suffisent pas à les convaincre.



**Alexandre Benalla** prête serment, mercredi matin face aux sénateurs.

« L'audition me confirme dans cette sensation qu'a été construite une thèse officielle qui se heurte à des faits qui ne la confortent pas », estime le sénateur du Cher, François Pillet.

On est finalement bien loin des accusations émises par le gouvernement qui dénonçait une entorse à la séparation des pouvoirs, une audition faite pour mettre à mal le président de la République voire de le destituer. Les sénateurs n'ont pas offert au public le spectacle annoncé par l'exécutif. « Tout cela n'avait rien d'une mascarade, comme le prétendaient les sénateurs LREM », fait valoir Jean-Pierre Sueur.

« Saturation ». Qu'en sera-t-il maintenant que le principal intéressé a livré sa vérité sous serment aux sénateurs? Alexandre Benalla sera entendu par les juges d'instruction le 28 septembre. La commission d'enquête sénatoriale va, elle, poursuivre ses auditions dans les prochaines semaines. Selon nos informations, les sénateurs souhaiteraient convoquer Jean-Paul Celet, préfet de Haute-Marne et ancien directeur du Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps), Sophie Hatt, ancienne chef du GSPR, Michel Benard, directeur de la sécurité du PSG. Les sénateurs voudraient aussi entendre des spécialistes de la sécurité, des chercheurs, des professeurs de droit public. Le président de la commission d'enquête Philippe Bas et les deux rapporteurs - Jean-Pierre Sueur et la sénatrice LR Muriel Jourda - souhaitent aussi regarder de plus près le système de sécurité des chefs d'Etat dans d'autres pays.

La commission a été constituée pour une durée de six mois, comme le prévoit le règlement de la Haute Assemblée. Mais les sénateurs ne devraient pas poursuivre leurs travaux si longtemps. Ils ont déjà auditionné 24 personnes et devraient rendre leur rapport plus tôt que prévu. « A un moment, il y aura une forme de saturation », convenait lui-même Philippe Bas la semaine dernière.

A l'issue de leurs auditions, les sénateurs rédigeront un rapport, lequel peut être soumis à un débat sans vote dans l'Hémicycle. A l'Assemblée, la commission d'enquête parlementaire ouverte en juillet n'avait débouché sur aucun rapport, faute d'accord sur les personnes auditionnées. Une première.

@CaroVigoureux 🔰

